



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Avis d'enquête publique unique relative à :

**-La déclaration d'utilité publique concernant l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel, déviation DN80 Monbalen ouest-Villeneuve-sur-Lot
-l'enquête parcellaire concernant le projet**

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Monbalen, Castella et Saint Antoine de Ficalba **du mardi 28 février 2017 inclus au jeudi 30 mars 2017 inclus.**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint Antoine de Ficalba.

Les pièces du dossier, ainsi que deux registres d'enquête, seront déposés aux mairies de Monbalen, Castella et Saint Antoine de Ficalba, pendant **31 jours, du mardi 28 février 2017 inclus au jeudi 30 mars 2017**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Saint Antoine de Ficalba
A l'attention de M. Guy MARCHET
47340 Saint Antoine de Ficalba

le dossier informatique est consultable sur le site: <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/>. Il pourra être consulté via un poste informatique mis à disposition en mairie durant les horaires d'ouverture, à savoir :

- Mairie de Monbalen : Lundi, mardi : 8 h30 à 13 h, mercredi : 14 h à 16 h 30, jeudi : 14 h à 19 h et vendredi : 18 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h30
- Mairie de Castella : lundi de 14h à 18h, mercredi de 14h à 18h, jeudi de 13h à 16h
- Mairie de Saint Antoine de Ficalba : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h45

Monsieur Guy MARCHET, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Monbalen : mardi 28 février 2017 de 9 h à 12 h**
- A la mairie de Saint Antoine de Ficalba : mardi 14 mars de 14 h à 17 h**
- A la mairie de Castella : jeudi 30 mars 2017 de 13 h à 16 h**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Monbalen, Castella et Saint Antoine de Ficalba ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité, pris par le préfet de Lot et Garonne Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à TIGF, 40 avenue de l'europe, CS 20522, 64010 Pau Cedex

Agen, le 03 FEV. 2017

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général



Jacques RANCHERE